

DOSSIER D'INSCRIPTION

Objectifs du concours Commerce Design

Commerce**Design**Saint-Étienne est un concours destiné à récompenser les commerçants et les artisans stéphanois pour la qualité de l'aménagement intérieur, extérieur de leur établissement et à mettre en valeur le talent des professionnels du design.

Admissibilité

- > Tous les commerces situés sur la commune de Saint-Étienne peuvent concourir.
- > Les commerces doivent avoir été aménagés ou réaménagés (travaux terminés) entre le 1^{er} septembre 2019 et le 18 avril 2021 inclus.
- > Les travaux doivent avoir été réalisés avec l'aide de professionnels qualifiés : designers, architectes d'intérieur, architectes, décorateurs d'intérieur, aménageurs de lieux de vente.
- > Les commerces doivent impérativement s'adresser au grand public et être accessibles aux heures d'ouverture normales.
- > Les commerces candidats peuvent être des établissements indépendants, propriétés d'une chaîne, exploités en franchise ou des associations Loi 1901 justifiant d'un numéro SIRET.
- > L'inscription doit avoir lieu avant le 18 avril 2021.

Comité de pré-sélection

La Ville de Saint-Étienne constitue un comité technique d'experts.

Un binôme d'experts (un du monde du commerce et un de l'architecture d'intérieur ou du design) fait une première visite *in situ* de l'ensemble des candidats admissibles. Pour que le commerçant et le concepteur soient présents, le binôme d'expert prendra en amont rendez-vous. Cette étape se déroulera entre le 19 et le 23 avril 2021.

La même semaine et à l'issue des visites effectuées sur site, la Ville de Saint-Étienne réunit sur une matinée l'ensemble des membres du Comité technique afin que chaque binôme d'experts commente les établissements visités (photos, descriptif, grille d'appréciation). Le Comité technique délibère ensuite pour retenir 10 finalistes. Les 10 finalistes seront dévoilés le 26 avril 2021.

Prix du Grand Jury

Pour inscrire le Concours Commerce**Design**Saint-Étienne dans une dynamique nationale, la direction Commerce et Artisanat propose d'inviter sur une journée et une soirée 6 à 8 experts issus de différentes disciplines impliquées dans le design commercial (commerce, architecture, urbanisme) afin qu'ils puissent élire les trois commerçants « Prix du Grand Jury ». Ce jury découvre à son tour les 10 finalistes retenus lors d'une journée de visite des commerçants prévue en juin / juillet 2021. Il est demandé aux finalistes d'être présents ce jour dans leur établissement en présence des architectes/designers composant leur tandem. À l'issue de cette journée, trois commerces finalistes seront désignés « Grand Prix du jury »

satisfaisant aux critères d'admissibilité et les mieux classés au vu des critères de sélection énoncés précédemment. Les décisions prises par le jury et le Comité technique sont irrévocables et ne sont susceptibles d'aucun recours. Les membres du « Grand jury » ne devront pas être partie prenante vis-à-vis d'un candidat.

Distinctions

Seront déclarés :

FINALISTES DU CONCOURS COMMERCE DESIGN SAINT-ÉTIENNE

Les dix (10) établissements seront choisis par le comité d'experts parmi les concurrents inscrits au concours. Les finalistes du Concours Commerce**Design**Saint-Étienne seront connus du grand public le 26 avril 2021. Les prix des 10 finalistes seront décernés lors d'une soirée de remise des prix organisée en juin / juillet 2021. Les commerces primés pourront utiliser à travers leur propre communication les trophées qui leur seront remis à titre de référence, ainsi que les supports et outils de communication mis à disposition par l'organisateur du concours.

GRANDS PRIX DU JURY

Les 3 établissements seront choisis par le jury parmi les 10 finalistes en juin / juillet 2021. Les Grands Prix du jury seront décernés dans le cadre d'une soirée de remise des prix le soir même. Les commerces primés pourront utiliser à travers leur propre communication les distinctions qui leur seront remises à titre de référence.

COUP DE CŒUR DU PUBLIC

En parallèle du jury, et durant toute la quinzaine précédant la journée jury, une seconde opération impliquant le public sera organisée du 7 au 27 juin 2021 minuit. Le public sera appelé à voter pour l'un des dix finalistes. Le choix du public sera également annoncé au cours de la soirée de remise des prix qui se tiendra en juin / juillet 2021.

À NOTER : Un seul commerce par enseigne peut candidater au concours Commerce**Design**Saint-Étienne. Le jury peut décider de ne pas décerner tous les prix ou de n'en décerner aucun. Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps et ce, à leur plus entière discrétion. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.

RENSEIGNEMENTS

Ville de Saint-Étienne
Concours Commerce**Design**Saint-Étienne
Direction Commerce et Artisanat
Hôtel de Ville - BP 503
42007 Saint-Étienne cedex 1

Blandine Favier

Tél : 04 77 48 76 74

Courriel : dca@saint-etienne.fr

ou blandine.favier@saint-etienne.fr

Retrouvez toute l'info du Concours Commerce**Design**Saint-Étienne sur www.saint-etienne.fr > Sainté et vous > rubrique Commerce et Artisanat.

NOUVEAU : Le dossier de candidature peut être rempli directement en ligne, depuis le site Internet www.saint-etienne.fr

PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes et être présenté comme suit :

1 BULLETIN

- Le bulletin de participation dûment rempli et signé par le commerçant, l'artisan et l'auteur concepteur de l'aménagement... Les organisateurs ne sont pas responsables des litiges pouvant exister entre le commerçant, l'artisan, et les professionnels concernés par le projet d'aménagement.

2 SUPPORTS À FOURNIR

- Quatre (4) photographies numériques, dont une vue de la façade du commerce et une vue d'ensemble de l'intérieur. Les commerces qui n'ont pas « pignon sur rue » ou qui n'ont pas de façade extérieure peuvent commercial.
- L'adresse du site Internet du commerce.
- Si disponibles : deux (2) photographies ou deux (2) photographies numériques du commerce avant son aménagement ou sa rénovation.

À NOTER : chaque photographie doit porter le nom du commerce, du designer et du photographe (crédits photographiques). Dans le cas où le photographe se réserverait les droits d'auteur sur les photographies déposées, une licence signée par celui-ci doit être jointe au dossier, autorisant les organisateurs photographes, quel que soit le support utilisé, à des fins promotionnelles ou à toute autre fin reconnue par la loi. Cette licence non exclusive doit être accordée aux organisateurs du concours par le photographe, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée.

3 TEXTES DE PRÉSENTATION

- Un texte (maximum : une page dactylographiée) décrivant la nature du projet, le défi relevé, le concept adopté, l'impact du design sur le commerce... Ce texte pourra servir à la promotion des commerçants auprès du public.
- Les curriculum vitae des professionnels du design impliqués dans le projet.

Les dossiers de candidature doivent être reçus avant le 18 avril 2021 à 17 heures, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Ville de Saint-Étienne - Concours CommerceDesignSaint-Étienne - Direction Commerce et Artisanat - Pôle développement, 17 rue du Président Wilson - 42 000 Saint-Étienne.

Les dossiers peuvent être déposés, sous enveloppe cachetée, à : Direction Commerce et Artisanat 17 rue du Président Wilson, au 2^e étage.

Tout dossier ne respectant pas les conditions exprimées ci-dessus ou incomplet sera irrecevable.

PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS ET LICENCE

- Tous les documents déposés sont et demeurent la propriété des organisateurs du concours, et aucun de ces documents ne sera retourné au commerçant, à l'artisan ou à l'auteur-concepteur de l'aménagement.
- Le commerçant, l'artisan et l'auteur-concepteur de l'aménagement du commerce ou toute autre personne de qui ils doivent, le cas échéant, obtenir telle autorisation, permettent aux organisateurs du quel que soit le support utilisé, les documents contenus au dossier de candidature, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive est accordée aux organisateurs du concours, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée.
- L'inscription au concours engage les commerçants ou artisans et dans le but d'augmenter leur notoriété et leur clientèle.

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Ville de Saint-Étienne, en partenariat avec la Cité du design, en collaboration avec :

- la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Saint-Étienne/Roanne ;
- la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire ;
- la Cité du design de Saint-Étienne ;
- l'Office du tourisme et des congrès de Saint-étienne Métropole organise du 27 janvier à juillet 2021, un grand concours dit CommerceDesignSaint-Étienne régi par le présent règlement et le bulletin d'inscription.

Article 2 :

CommerceDesignSaint-Étienne est un concours destiné à récompenser les commerçants et les artisans stéphanois pour la qualité du design intérieur, extérieur et numérique de leur établissement et à mettre en valeur le talent des professionnels du design et de l'aménagement des lieux et des moyens de vente.

Article 3 :

Les conditions d'admission, l'organisation et la réglementation de la participation au concours sont décrits au paragraphe l'huissier dépositaire du règlement ayant établi le procès-verbal de dépôt, soit la SELARL Marecal, Tronchet et Simonet - 17a rue de la Presse - 42100 Saint-Étienne.

Article 4 :

Le jury décrit sur le document « Généralités » exclut toute personne pouvant avoir eu une quelconque activité ou participation à une réalisation primée.

Ce jury composé de personnes compétentes relativement à la finalité du concours pourra dresser procès-verbal de délibérations et résultats sous toute forme qui s'avérera nécessaire.

Article 5 :

La participation à cette manifestation implique l'acceptation pure et simple sans aucune réserve du présent règlement et de son annexe dans leur intégralité. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

En outre, la participation implique l'acceptation pure et simple et sans réserve de toutes publicités sans contrepartie, le tout en respect notamment de la Loi Informatique et Liberté (loi 06/01/1978).

Article 6 :

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de suspendre, écarter, prolonger, modifier la date d'une phase du concours ou annuler ce dernier. Il ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.

Article 7 :

Le présent règlement a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt au siège de la SELARL Marecal, Tronchet et Simonet - 17a rue de la Presse - 42100 Saint-Étienne, huissier associés dépositaires du présent règlement où il pourra être consulté et où tout demandeur pourra en obtenir copie directement ou par envoi postal.

- Le commerçant, l'artisan et l'auteur concepteur de l'aménagement du commerce participant au jeu accepte toutes les publicités autour de ce concours sans aucune autre contrepartie que celle prévue à celui-ci.
- Les organisateurs du concours n'assument aucune responsabilité envers le commerçant, l'artisan et l'auteur concepteur de l'aménagement du commerce en cas de perte, de disparition ou de destruction d'un ou de tous les documents contenus au dossier de candidature ni en cas de retard.

À NOTER : la reproduction du bulletin de participation (photocopie ou télécopie) est acceptée. Vous pouvez aussi le télécharger depuis le site Internet : www.saint-etienne.fr ou le remplir directement en ligne via un formulaire accessible depuis le site Internet de la Ville www.saint-etienne.fr

À retourner avant le 18 avril 2021 - 17 h

à la Ville de Saint-Étienne - Concours CommerceDesignSaint-Étienne
Direction Commerce et Artisanat - Pôle commerce et Artisanat
17 rue du Président Wilson - 42000 Saint-Étienne

Le bulletin d'inscription et les éléments à fournir pour constituer un dossier peuvent aussi être téléchargés sur le site Internet de la Ville de Saint-Étienne www.saint-etienne.fr.

NOUVEAU : Le dossier de candidature peut être rempli directement en ligne, depuis le site Internet www.saint-etienne.fr

À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE DU COMMERCE

Propriétaire(s) :

NOM : PRÉNOM :
TÉLÉPHONE FIXE (DU/DES) PROPRIÉTAIRE(S) :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
FAX :
COURRIEL :
NOM DU GÉRANT (S'IL Y A LIEU) :

Commerce :

NOM : RAISON SOCIALE :
TÉLÉPHONE (POUR LA CLIENTÈLE) :
ADRESSE : CODE POSTAL :
SITE INTERNET :
N° SIRET :

Statut du commerce :

- INDÉPENDANT
 FRANCHISÉ
 APPARTENANT À UNE CHAÎNE
 ASSOCIATION LOI 1901 JUSTIFIANT D'UN NUMÉRO SIRET

SUPERFICIE (EN MÈTRES CARRÉS) :
DATE DE FIN DE LA RÉALISATION DU PROJET :
COÛT TOTAL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT (CONFIDENTIEL) :
NOMBRE DE CLIENTS PAR SEMAINE (EN MOYENNE SUR 1 AN) :
VOTRE COMMERCE DISPOSE-T-IL D'UNE CONNEXION INTERNET : OUI NON

Projet de design (merci de cocher les cases appropriées) :

CONTEXTE DU PROJET :

- ouverture d'un nouveau commerce
 rénovation ou agrandissement d'un commerce existant
 déménagement d'un commerce existant
 ouverture d'un site web marchand
 autre. Précisez :

RAISONS QUI ONT MOTIVÉ CET INVESTISSEMENT :

- besoin de rafraîchir
 désir d'attirer une nouvelle clientèle
 nécessité de se démarquer de la concurrence
 obligation (franchise ou chaîne)
 autre. Précisez :

RAISONS QUI VOUS ONT INCITÉ À FAIRE APPEL À DES PROFESSIONNELS DU DESIGN :

- vous donner une image distinctive
 vous doter d'un aménagement fonctionnel
 gérer les coûts et les délais
 obligation juridique
 autre. Précisez :

MODE DE RECRUTEMENT :

- bouche à oreille
 association professionnelle
 association de commerçants ou d'artisans
 publicité de revues spécialisées
 autre. Précisez :



À retourner avant le 18 avril 2021 - 17 h

à la Ville de Saint-Étienne - Concours Commerce **Design** Saint-Étienne
Direction Commerce et Artisanat - Pôle commerce et Artisanat
17 rue du Président Wilson - 42000 Saint-Étienne

Le bulletin d'inscription et les éléments à fournir pour constituer un dossier peuvent aussi être téléchargés sur le site Internet de la Ville de Saint-Étienne www.saint-etienne.fr.

NOUVEAU : Le dossier de candidature peut être rempli directement en ligne, depuis le site Internet www.saint-etienne.fr

À REMPLIR PAR LE CONCEPTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

Professionnel (architecte, designer, artisan...) :

RAISON SOCIALE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____ :

TÉLÉPHONE FIXE : _____ TÉLÉPHONE PORTABLE : _____

FAX : _____

COURRIEL : _____ SITE WEB : _____

ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____

Autre consultant :

RAISON SOCIALE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

TÉLÉPHONE FIXE : _____ TÉLÉPHONE PORTABLE : _____

FAX : _____

COURRIEL : _____ SITE WEB : _____

Designer graphique :

RAISON SOCIALE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

TÉLÉPHONE FIXE : _____ TÉLÉPHONE PORTABLE : _____

FAX : _____

COURRIEL : _____ SITE WEB : _____

1 Le commerçant, l'artisan ou son mandataire*

Je soussigné(e) déclare être le propriétaire de ce commerce ou être mandaté(e) par celui-ci pour soumettre, en son nom, la candidature de ce commerce au présent concours. Je déclare avoir lu et compris les conditions figurant au règlement du concours et les accepter sans réserve. Je renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et partenaires du concours, de leurs représentants ou des membres du jury. Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Date :
Signature du propriétaire du commerce ou de son mandataire* :

2 Le concepteur du projet de design ou son mandataire*

Je soussigné(e) déclare être l'auteur-concepteur du projet de design ou être mandaté(e) par celui-ci pour signer ce document en son nom. Je déclare avoir lu et compris les conditions figurant au règlement du concours et les accepter sans réserve. Je renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et partenaires du concours, de leurs représentants ou des membres du jury. Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Date :
Signature du concepteur du projet de design ou de son mandataire* :

* le mandataire doit fournir le document, dûment signé, qui l'autorise à agir à ce titre.
N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER LA SECTION « PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE » DU RÈGLEMENT AFIN DE NOUS TRANSMETTRE TOUTES LES PIÈCES EXIGÉES.
Attention à la qualité et à l'identification des photographies numériques ! Vous savez combien la première impression est importante...